



5 CENTIMES DE ROUBAIX-TOURCOING 5 CENTIMES

Flamidien

Frère Flamidien ! Ce nom d'un modeste et timide religieux est, depuis douze ans, gravé dans la mémoire des hommes.
Ceux qui ont connu alors, comme nous, le limpide et irréprochable passé de ce Frère, parvenu à l'âge de 40 ans sans l'ombre ni le plus léger soupçon d'une défaillance ; ceux qui ont suivi de près, comme nous, et étudié scrupuleusement, au jour le jour, les vicissitudes du drame judiciaire qui l'a mis en si tragique vedette, saluent en cet humble une grande et douloureuse victime, et le vénèrent comme un vrai martyr de la cause de l'enseignement chrétien.

Il y a douze ans

Les Frères des Ecoles chrétiennes occupaient à Lille, rue de la Monnaie, l'ancien hôtel de ce nom, où étaient installés un externat, une école de dessin et d'art industriel, une école de commerce, un patronage où plus de deux cents enfants et jeunes gens venaient se recréer les dimanches et fêtes, et une maison de famille où logeaient une vingtaine de jeunes gens employés en ville.

Le sacre de Mgr de Durtort

Par dépêche de notre correspondant spirituel, le 3 mai :
Le sacre de Mgr de Durtort de Livraux de Lorraine, à son lieu, ce matin, à la cathédrale de Metz.
Le prélat consécrateur était Mgr de Boullia, évêque de Metz. Les prélats assistants étaient : Mgr Méhaignon, évêque de Blois, et Mgr de Guébriant, évêque de Rennes. Les archevêques de Paris, de Bourges, Mgr Doury, ancien archevêque d'Alger, et Mgr Montebello, ainsi que les évêques d'Orléans, d'Angers, de Laon, de Vannes, d'Autun et de Saint-Brieuc.
De nombreux membres du clergé, parmi lesquels un grand nombre de dignitaires ecclésiastiques venus de Langres, de Reims, d'Angers, étaient présents. Le sacre fut précédé d'un sermon très intéressant. On ouvrit toutes les portes.
Un dimanche à balai n'aurait pas échappé aux recherches, tant on a bien regardé partout », disait plus tard le père Foveaux.

Pour nos églises

Mgr l'évêque de Périgueux prescrit aux curés de son diocèse une enquête sur l'état de leurs églises paroissiales. Ils doivent spécialement lui signaler celles qui seraient menacées de destruction ou laissées à l'état d'abandon, et indiquer pour quelles causes il en est ainsi.

Viennent de paraître

Manuel de saint Augustin, traduction française, in-32 de 126 pages, prix, 0 fr. 50 ; port, 0 fr. 05.
Ce petit opuscule fait suite à deux autres de la même série et au même prix : Méditations de saint Augustin et Soliloques de saint Augustin, et avec eux, à sa place marquée dans la bibliothèque de tous ceux qui aiment la vie et les œuvres de M. Philibert Vrau, et de M. Fernand Vrau, ses deux auteurs inséparables.
Les Deux Frères, 2 vol. de 320 pages chacun, prix, 4 francs ; port, 0 fr. 50.
Il reste encore quelques exemplaires du premier ouvrage de Mgr Baudard sur Philibert Vrau et les œuvres de M. Philibert Vrau, prix, 0 fr. 40.
Bien spécifier les titres et les prix sur les commandes.
8, rue Bayard, Paris, VII<sup>e</sup>.

« Les Deux Frères »

L'infatigable historien Mgr Baudard vient d'apparier un complément nécessaire à son beau volume de Philibert Vrau, en publiant Les Deux Frères. Cet ouvrage réunit dans un même texte la vie et les œuvres de M. Philibert Vrau et de M. Fernand Vrau, ses deux auteurs inséparables.
Les Deux Frères, 2 vol. de 320 pages chacun, prix, 4 francs ; port, 0 fr. 50.
Il reste encore quelques exemplaires du premier ouvrage de Mgr Baudard sur Philibert Vrau et les œuvres de M. Philibert Vrau, prix, 0 fr. 40.
Bien spécifier les titres et les prix sur les commandes.
8, rue Bayard, Paris, VII<sup>e</sup>.

8 heures, le vieux portier trouva le cadavre de Gaston Foveaux, gisant par terre, dans un petit parloir situé à quelques mètres de la porte d'entrée. On sait le reste.

M. Delalé, chargé d'instruire cette dramatique affaire, ne songea pas un instant à toutes les circonstances que nous venons de rappeler succinctement. Ses soupçons ne s'arrêtèrent pas même une minute sur la vingtaine de jeunes gens habitant la maison, ni sur le personnel domestique.

Son siège était fait d'avance : pour lui, le coupable ne pouvait être qu'un Frère, et, parmi les Frères, celui que désignait sa grande douleur, le professeur de Gaston, le bon, le timide, le timoré, le scrupuleux Frère Flamidien.

Et tout d'un coup, dans l'inquisition où l'odeur du disputait au tragique, M. Delalé voulut faire écrire le Frère Flamidien pour confronter son écriture avec celle d'un billet trouvé près du cadavre. Et le Frère refusait d'écrire !

Or, ce qu'il dictait au Frère, et que celui-ci refusait d'écrire, c'était cette phrase : « Monsieur Foveaux, je regrette bien la peine que... »

« Oh ! non, Monsieur le Juge, je n'écrirai pas cela, je n'ai pas à demander pardon de rien ! » s'écriait le pauvre religieux en laissant tomber son crayon. « Alors, vous ne voulez pas écrire ? »

« Je veux bien, mais pas cela. Et, tout d'un coup, le Frère, éperdu, jette sur le papier ce cri de son cœur : « Je jure devant Dieu, que j'ai toujours servi de toute l'affection de mon cœur, que je suis innocent, innocent. Oui, je le jure, je suis innocent. »

Et M. Delalé voyait là une charge très grave. Ce dire de la confrontation du Frère Flamidien avec le petit cadavre, à la salle de l'amphithéâtre de la Faculté de médecine, après l'autopsie ; de cette scène où, par un procédé d'un autre âge, des carabins, exerçant des fonctions nerveuses sur le cadavre, se faisaient ouvrir et rouler les yeux, tandis que le Juge, aidé des agents, assistait à la fête et les bras du Frère et le, forçait à fixer ce spectacle macabre.

« Ce sont là des procédés inadmissibles », s'écriait le Siècle lui-même, le 10 février suivant. « Probable de la question, abus intolérable ! » s'écriait à la même date l'Avocat de M. Clemenceau.

Et M. Delalé entassait illégalement sur illégalement, fermant les yeux sur l'impossibilité matérielle et morale de la culpabilité de l'inculpé, négligeant l'emploi de son temps contrôlé quart d'heure par quart d'heure durant toute la soirée du dimanche, et constituant un alibi inattaquable, — si bien que, le 20 avril, cette instruction échevaudée pendant deux mois fut cassée purement et simplement par la Chambre des mises en accusation de Douai pour multiples illégalités, et renvoyée à M. Delalé pour être recommencée.

Celui-ci, sans même attendre que l'arrêt d'annulation fût régulièrement émis, et que les délais d'appel fussent expirés, se remit à l'œuvre. Cette nouvelle « erreur » du magistrat débâta un immense état de rire au Palais de Lille.

M. Delalé l'entendit, et, de son propre chef, se constitua en Chambre de mise en accusation, annula sa deuxième instruction commencée. C'était encore une illégalité. Enfin, le 26 avril, il recommença, pour la troisième fois, l'interrogatoire initial, refit toute l'instruction, et, fin juin, renvoya son nouveau dossier à Douai.

Les passions étaient tellement surexcitées que le premier président de la Cour d'appel, voulant mettre au-dessus de tout soupçon et de toute attaque l'arrêt de la Chambre des mises en accusation, adjoint à celle-ci la Chambre des appels correctionnels pour statuer sur l'affaire. C'était sans précédent à Douai, mais c'était légal en vertu du décret impérial de 1810.

Et le 10 juillet 1899, près de six mois après le crime, les onze magistrats rendirent un arrêt proclamant qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre l'accusation contre le Frère Flamidien et ordonnant sa mise en liberté immédiate. Jamais non-heu ne fut prononcé par une assemblée de magistrats aussi noble et aussi autorisée.

Dès ce moment, M. Delalé se désintéressa de l'affaire de la Monnaie. Pour avoir commis tant d'illégalités et d'erreurs, il reçut le ruban rouge de la Légion d'honneur, tandis que sa « victime » innocent se repentait sa tâche obscure de dévouement pour les enfants du peuple, et supportait douloureusement l'inique exécution des folles attachées à son nom.

Aujourd'hui
Mais voici qu'aujourd'hui la Providence rappelle à la barre de l'opinion publique la cause du Frère Flamidien, à jamais perdue, pensait-on devant ce tribunal, quoique gagnée devant la justice légale.
Le samedi 22 avril dernier, la police de Lille surprenait, derrière le stand militaire, un individu en flagrant délit d'immoralité avec deux gamins. Arrêté, le nommé Robert Defante fut interrogé par le chef, de la Sûreté, et, après dénégations, passa aux aveux. Les enfants, interrogés à leur tour, accusèrent, et ce fut une série de révélations terrifiantes.

Il avait entraîné, séduit par cadeaux et bombons ou tenté par menaces, et amené à son fin un nombre incalculable de petites victimes.

Une première tournée de trente-cinq enfants, interrogés, montra toute l'ampleur et l'étendue du mal. L'incurie ne cessait de rôder aux alentours des écoles pour racoler des victimes. Il avait même louché, ces dernières années, une cave près de l'école Gutenberg, où, sous prétexte de commerce de confection, il attirait les gamins.

Quant aux détails de ses pratiques infâmes, la ne se peuvent décrire. Or, ce Defante est un marchand de légumes qui habite, depuis plus de vingt ans, rue de la Monnaie, juste en face de la petite impasse où s'ouvre la porte de l'établissement des Frères.

De sa porte à celle de l'école, il n'y a que la rue et l'impasse à franchir : il y a de trente mètres ! De plus, il a depuis de longues années, il avait il y a douze ans, l'habitude de remettre sa balancelle de fruitier dans l'impasse, près de la porte des Frères.

Or, le 21 juin 1899, des élèves jouant dans la cour trouvant, à moitié gisant sous une porte donnant sur l'extérieur, une lettre anonyme écrite avec des caractères imprimés patiemment découpés dans les journaux.

Et dans cette lettre confessant le crime, on lisait notamment : « Le mardi, à 7 heures (du soir), j'ai mis le tout dans un sac et placé sur une voiture à bras. Arrivé dans l'impasse, j'ai remis la voiture où, d'habitude, il y en avait une, et j'ai attendu on me promenant dans la rue. Vers 10 heures, le concierge étant endormi, j'ai porté Gaston dans le parloir... »

Et la lettre contenait des détails absolument inédits jusque-là, et qui ont été reconnus exacts. Or, les jeunes gens sortant de la répétition ont vu le concierge endormi. Ils ont vu aussi la petite charrette, puisque l'un d'eux était abrité derrière pour un besoin naturel.

Ajoutons que Defante avait été appelé plusieurs fois à fournir des légumes à l'école, qu'il était familier avec le concierge, qu'il connaissait parfaitement les lieux, qu'il était au courant de toutes les allées et venues.

Enfin, ce qui est plus symptomatique encore, c'est qu'il est démontré que les mousses spéciales du laboratoire ne datent pas d'il y a deux ou trois ans, comme l'affirmait gratuitement les journaux intéressés.

La malheureuse femme de Defante, qui habitait pour lui arrocher tout l'argent qu'il pouvait, savait depuis longtemps son infâme conduite. En 1901, deux ans après la mort tragique de Foveaux, elle surprit son indigne mari en flagrant délit avec un gamin dans sa propre maison.

Il y a plus. Si M. Delalé, chargé comme par hasard de cette nouvelle affaire, veut pousser plus haut ses investigations ; si, sans s'arrêter au prétexte commode que les dix ans de prescription couvrent le passé, il veut rechercher dans ce passé les antécédents de son infortuné client, il lui sera facile de s'assurer que, ses pratiques infâmes remontent à plus de dix-huit ans.

D'anciens élèves des écoles du quartier, ayant actuellement de 26 à 30 ans, pourront l'édifier complètement. L'un d'eux, ancien élève du Frère Flamidien, et qui était en 1899 le camarade de classe de Foveaux, s'est fait à notre reporter les confidences les plus frappantes.

« Un jour, a-t-il dit, que j'étais entré seul chez Defante pour acheter une orange, il ferma la porte et me refit. J'avais alors 7 ans. Beaucoup de camarades des écoles du quartier vous diront qu'ils ont été victimes, comme moi, de celui que nous appelions Robert.

« Et quand vous avez eu la mort de Foveaux, vous n'avez pas pensé à Defante ? J'étais bien jeune à cette époque. Mais depuis, échangeant nos impressions avec un camarade, nous nous sommes dit tous deux que le petit Foveaux avait bien pu être entraîné par Defante, comme nous l'avons été nous-mêmes. »

Notre reporter a vu trois ou quatre de ces « camarades » d'autrefois, et tous ont parlé de même, quoique s'étant perdus de vue depuis longtemps. Ces « camarades », M. Delalé les trouvera quand il voudra. Dernière remarque : la femme de Defante a déposé entre les mains de la police le revolver dont le misérable menaçait ses victimes récalcitrantes ou en appaient à leur maman.

La luxure de ce monstre fleurait le sang ; il voyait sale et il voyait rouge. Simples coïncidences que tout cela, dira-t-on. C'est possible. Mais, présomptions pour présomptions, sur qui pèsent les plus fortes et les plus troublantes ? En tout cas, l'opinion à Lille est unanime. Puisqu'il est démontré que le cadavre de Foveaux a pu aisément être introduit dans l'établissement de la Monnaie, il est hors de doute que les circonstances et les antécédents de Defante font peser sur sa tête les suspensions les plus accablantes. Et pour l'opinion publique, il n'y a pas de prescription qui tienne. C.R.

ÉTAT DE SANTÉ DE Mgr LAURANS

Mgr Laurans fatigué à dû, samedi, interrompre sa tournée pastorale et rentrer à Cahors. Nous faisons des vœux pour le prompt rétablissement du vénéré et vaillant évêque.

GAZETTE

Un lieutenant d'artillerie se fait Bénédictin

Un lieutenant du 35<sup>e</sup> d'artillerie en garnison à Vannes, M. Pollet, Breton, officier d'avoir très estimés ses chefs, vient de faire adieu à l'uniforme militaire pour endosser l'humble froc du Bénédictin. Les fidèles de la paroisse Saint-Louis de Lorient, qui voient chaque matin la messe de 7 heures servir par un pieux religieux, ne se doutent pas, pour le plupart, qu'il y a peu de jours encore ce jeune homme servait la France à cheval, le sabre à la main, et n'avait pas son pareil pour faire exécuter les tirs plongeants.

A ses camarades de régiment qui avaient essayé de le faire revenir sur sa décision, il a répondu qu'il voulait se consacrer à Dieu.

Le soutien des innocents

Une jeune fille de 13 à 14 ans, Alice Verchère, d'un naturel indomptable, avait été placée au couvent du Bon-Pasteur d'Écully. Seule, des religieuses pouvaient essayer de corriger ou tout au moins de réprimer ses malheureux caprices. Or, elle souriait à Alice Verchère, obéissant à des suggestions intéressées, a fait naguère condamner trois religieuses d'Écully, victimes d'intrigues antireligieuses. M. de Pressensac, l'éternel défenseur des innocentes équivoques, a réclamé alors la suppression de la maison d'Écully. L'Assemblée publique, laquelle les religieuses du Bon-Pasteur rendent des services incomparables, a continué à leur confier ses pupilles, et c'est Alice Verchère qu'on a envoyée dans une autre maison.

On est maintenant Alice Verchère ? M. de Pressensac le demande dans une longue lettre que publient les Nouvelles. Mais ce qu'il réclame avec encore plus d'insistance, c'est la fermeture des établissements du Bon-Pasteur. Along une solution s'impose. Si l'on supprime les religieuses qui recueillent le rebut des maisons de correction, il faut confier Alice Verchère et ses pareilles à M. de Pressensac.

Le maire de Mer

Le maire de Mer (Loir-et-Cher) est le sénateur Gavain, président du Comité radical-socialiste de Loir-et-Cher, plus connu dans le département sous le nom de Comité de l'Incohérence.

A son tour, par la personnalité du président, cela n'a rien d'étonnant. Le 7 avril, dimanche, à la fête des fêtes religieuses, une Société de gymnastique de Blois, « l'Avant-garde », avait fait demander et obtenu l'autorisation de défiler dans les rues de Mer.

Fort de la promesse qui leur avait été donnée, les petits gymnastes défilèrent ; mais un représentant de la force publique vint arrêter la marche et dresser procès-verbal aux enfants. M. Gavain a mis les gosses en déroute ; c'est un grand homme !

Pourquoi pas la Légion d'honneur ?

Les journaux à images publient plus souvent des portraits de criminels que des portraits de braves gens. Et cependant, les actes d'héroïsme ne sont pas rares, à Paris. En voici un nouvel exemple : Un employé de commerce, sans emploi, nommé Bédou, se jeta hier, à 3 heures, du pont de l'Archevêché dans la Seine. Le gardien Edouard Rouzet, de la brigade Horvitz, y précipita après lui et, après avoir plongé à diverses reprises, réussit à le sauver.

Comme il emmenait l'homme au poste de secours, Rouzet entendit une clameur. Une femme venait de se jeter à l'eau. Bédou, hébété, se précipita à la rive, plongea de nouveau et ramena la femme à terre. La femme, âgée d'une cinquantaine d'années, étant dans un état assez grave, a été transportée à l'Hôtel-Dieu. On a dû y conduire aussi Rouzet qui, après son double sauvetage, s'est trouvé frappé d'une congestion.

Rouzet en est à son quinzième sauvetage. M. Pénary, directeur de la police municipale, est allé le voir et lui a annoncé qu'il demandait pour lui une médaille d'or.

Souscription exceptionnelle pour le Denier de Saint-Pierre

Comité Dames, à P. 500 fr. — M. et Mme Georges Herlin, à Lille, 500 fr. — Deux Enfants de Marie, du diocèse d'Albi, amour et reconnaissance particulières au vénéré P. X. 300 fr. — Hourpion, 200 fr. — M. le comte Xavier de Maistre, à P. 100 fr. — M. Henri Abéle, 100 fr. — Famille de feu M. Aubert-Villafort, à Honfleur, 100 fr. — M. Victor Gatoire, à Lille, 100 fr. — Anonyme, 10 fr. — Un prêtre, 5 fr. — Mme Frappé, à Dunkerque, 20 fr. — M. l'abbé Delcroix, 5 fr. — Anonyme, 15 fr. — Anonyme de Valenciennes, 5 fr. — Souvenir d'une audacieuse, 2 fr. — Pour obtenir une médaille, 5 fr. — M. l'abbé de Pré, 20 fr. — Mgr Maréchal, à Lille, 20 fr. — Un pèlerin de Rome, 2 fr. — M. L. L. 2 fr. — M. l'abbé Dajardin, à Solesmes, 20 fr. — En souvenir de mon père, qui fut souve pontifical, 5 fr. — L. Thorel et sa famille, 2 fr. — Merci pour une généreuse quêteuse, F. H. 2 fr. — Anonyme, 100 fr. — Anonyme pour obtenir la médaille d'or, 10 fr. — M. l'abbé de Maistre, à Dunkerque, 20 fr. — Deux familles pour le grand Denier de Saint-Pierre, 10 fr. — Anonyme de Roucoult, 1 fr. — M. Emile Ponceau, garde à B. 0 fr. 25. — Anonyme de Cap Ferrat, 20 fr. — Un atelier de couture, 0 fr. 50. — Marguerite Gattier, 5 fr. — M. Léon Bernier, à N. 5 fr. — M. l'abbé Barthe, à Liégeois, 5 fr. — Amour et fidélité à notre saint père, 5 fr. — M. l'abbé de la Croix, 5 fr. — M. l'abbé de la Croix, à La F., 5 fr. — M. l'abbé Laroche, 5 fr. 50. — M. Meurmann, à G. 5 fr. — M. M. D. à B. 10 fr. — Mme M., 1 fr. — Saint-Père, Bénédicte-doux ! Montpellier, 5 fr. — Anonyme de la Meuse, 10 fr. — Joseph Cahu, 5 fr. — E. J. Hawke (San Remo), 30 fr. — M. le Pape de l'Eucharistie, 10 fr. — Pour la première communion de Jean, anonyme B. 5 fr. — M. l'abbé de la Croix, à S. 5 fr. — M. l'abbé de la Croix, à S. 5 fr. — Une petite communisante de B. 5 fr. — Total : 62.604 fr. 05.

CHRONIQUE MILITAIRE

Une tenue verte

Il a suffi pour émouvoir l'opinion qu'on parlât de toucher au pantalon rouge. Le Français, le pansacheur et le cocardier, garda une tendresse secrète pour tout ce qui tient sur uniforme militaire. En ce moment, il s'inquiète : il aimerait à se regarder dans son armée comme dans un miroir qui se lui renvoyait que des traits rajeunis et embellis. L'éclat des caques et des cuirasses, les reflets des armes, les couleurs vives, lui causent une ivresse légère et excitent sa fierté. Un peu de gaucherie, si l'on dit, n'est rien, mais son patriotisme, comme dans les plus beaux jours de son drapeau, l'émotion d'une tenue verte — même complétée par un caque — ne pomper — ne lui cause aucun allégresse.

Ja ne voudrais pas que le bon Français prit trop au sérieux la grande réforme de M. Bortoux. Maintenaient qu'il a consenti à l'entrée de ce poche les 320.000 francs réclamés par la fantaisie ministérielle, le croire opportun de lui dire qu'il est peu probable que la couleur savante gris vert réséda soit jamais telle de nos uniformes. Ni le progrès, ni la science, ni l'intérêt national ne réclament une transformation aussi radicale.

Et je dis tout de suite que cela est heureux, car je ne vois pas comment, de cette même poche complétée d'un côté et d'un autre, on pourrait faire sortir les trois ou quatre cent millions nécessaires pour habiliter de réséda les effectifs énormes de la nation armée. Si l'on tient à opérer sans douleur, il faudra réparer l'opération sur un grand nombre d'années et épuiser progressivement les approvisionnement de nos magasins. Cette solution retarderait grandement les bons effets de la réforme et serait pleine d'inconvénients.

Si cependant nous étions capables de signer demain ce beau billet de trois cent millions, tout le monde est d'accord qu'il y a de nombreux moyens de le employer plus utilement qu'à peindre en vert nos pantalons. On nous répétait beaucoup, ces temps derniers, que notre fusil « Lebel » a dépassé l'âge de 22 ans ; et pour une arme de guerre c'est un grand âge. Nous ne sommes pas aujourd'hui, en ce qui concerne les armes, des hommes de demain.

Un autre point de vue, c'est que le bon Français, le pansacheur et le cocardier, garda une tendresse secrète pour tout ce qui tient sur uniforme militaire. En ce moment, il s'inquiète : il aimerait à se regarder dans son armée comme dans un miroir qui se lui renvoyait que des traits rajeunis et embellis. L'éclat des caques et des cuirasses, les reflets des armes, les couleurs vives, lui causent une ivresse légère et excitent sa fierté. Un peu de gaucherie, si l'on dit, n'est rien, mais son patriotisme, comme dans les plus beaux jours de son drapeau, l'émotion d'une tenue verte — même complétée par un caque — ne pomper — ne lui cause aucun allégresse.

Ja ne voudrais pas que le bon Français prit trop au sérieux la grande réforme de M. Bortoux. Maintenaient qu'il a consenti à l'entrée de ce poche les 320.000 francs réclamés par la fantaisie ministérielle, le croire opportun de lui dire qu'il est peu probable que la couleur savante gris vert réséda soit jamais telle de nos uniformes. Ni le progrès, ni la science, ni l'intérêt national ne réclament une transformation aussi radicale.

Et je dis tout de suite que cela est heureux, car je ne vois pas comment, de cette même poche complétée d'un côté et d'un autre, on pourrait faire sortir les trois ou quatre cent millions nécessaires pour habiliter de réséda les effectifs énormes de la nation armée. Si l'on tient à opérer sans douleur, il faudra réparer l'opération sur un grand nombre d'années et épuiser progressivement les approvisionnement de nos magasins. Cette solution retarderait grandement les bons effets de la réforme et serait pleine d'inconvénients.

Si cependant nous étions capables de signer demain ce beau billet de trois cent millions, tout le monde est d'accord qu'il y a de nombreux moyens de le employer plus utilement qu'à peindre en vert nos pantalons. On nous répétait beaucoup, ces temps derniers, que notre fusil « Lebel » a dépassé l'âge de 22 ans ; et pour une arme de guerre c'est un grand âge. Nous ne sommes pas aujourd'hui, en ce qui concerne les armes, des hommes de demain.

Un autre point de vue, c'est que le bon Français, le pansacheur et le cocardier, garda une tendresse secrète pour tout ce qui tient sur uniforme militaire. En ce moment, il s'inquiète : il aimerait à se regarder dans son armée comme dans un miroir qui se lui renvoyait que des traits rajeunis et embellis. L'éclat des caques et des cuirasses, les reflets des armes, les couleurs vives, lui causent une ivresse légère et excitent sa fierté. Un peu de gaucherie, si l'on dit, n'est rien, mais son patriotisme, comme dans les plus beaux jours de son drapeau, l'émotion d'une tenue verte — même complétée par un caque — ne pomper — ne lui cause aucun allégresse.

Ja ne voudrais pas que le bon Français prit trop au sérieux la grande réforme de M. Bortoux. Maintenaient qu'il a consenti à l'entrée de ce poche les 320.000 francs réclamés par la fantaisie ministérielle, le croire opportun de lui dire qu'il est peu probable que la couleur savante gris vert réséda soit jamais telle de nos uniformes. Ni le progrès, ni la science, ni l'intérêt national ne réclament une transformation aussi radicale.

Et je dis tout de suite que cela est heureux, car je ne vois pas comment, de cette même poche complétée d'un côté et d'un autre, on pourrait faire sortir les trois ou quatre cent millions nécessaires pour habiliter de réséda les effectifs énormes de la nation armée. Si l'on tient à opérer sans douleur, il faudra réparer l'opération sur un grand nombre d'années et épuiser progressivement les approvisionnement de nos magasins. Cette solution retarderait grandement les bons effets de la réforme et serait pleine d'inconvénients.

Si cependant nous étions capables de signer demain ce beau billet de trois cent millions, tout le monde est d'accord qu'il y a de nombreux moyens de le employer plus utilement qu'à peindre en vert nos pantalons. On nous répétait beaucoup, ces temps derniers, que notre fusil « Lebel » a dépassé l'âge de 22 ans ; et pour une arme de guerre c'est un grand âge. Nous ne sommes pas aujourd'hui, en ce qui concerne les armes, des hommes de demain.

Un autre point de vue, c'est que le bon Français, le pansacheur et le cocardier, garda une tendresse secrète pour tout ce qui tient sur uniforme militaire. En ce moment, il s'inquiète : il aimerait à se regarder dans son armée comme dans un miroir qui se lui renvoyait que des traits rajeunis et embellis. L'éclat des caques et des cuirasses, les reflets des armes, les couleurs vives, lui causent une ivresse légère et excitent sa fierté. Un peu de gaucherie, si l'on dit, n'est rien, mais son patriotisme, comme dans les plus beaux jours de son drapeau, l'émotion d'une tenue verte — même complétée par un caque — ne pomper — ne lui cause aucun allégresse.

Ja ne voudrais pas que le bon Français prit trop au sérieux la grande réforme de M. Bortoux. Maintenaient qu'il a consenti à l'entrée de ce poche les 320.000 francs réclamés par la fantaisie ministérielle, le croire opportun de lui dire qu'il est peu probable que la couleur savante gris vert réséda soit jamais telle de nos uniformes. Ni le progrès, ni la science, ni l'intérêt national ne réclament une transformation aussi radicale.

Et je dis tout de suite que cela est heureux, car je ne vois pas comment, de cette même poche complétée d'un côté et d'un autre, on pourrait faire sortir les trois ou quatre cent millions nécessaires pour habiliter de réséda les effectifs énormes de la nation armée. Si l'on tient à opérer sans douleur, il faudra réparer l'opération sur un grand nombre d'années et épuiser progressivement les approvisionnement de nos magasins. Cette solution retarderait grandement les bons effets de la réforme et serait pleine d'inconvénients.